

**Séance publique du 27 mars 2001**

**Délibération n° 2001-6489**

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : **Le Méboud - Place Charles Hernu - Convention de mandats et de bilans de clôture - Quitus à la SERL, mandataire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 13 mars 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 92-3663 en date du 26 octobre 1992, le conseil de Communauté a confié à la SERL un mandat de travaux relatif à la requalification de la trame viaire du centre-ville à Vaulx en Velin. L'enveloppe financière des travaux s'élevait à 7 246 566 F TTC et la rémunération du mandataire à 296 500 F TTC. A l'issue de l'avant-projet, il s'est avéré que cette enveloppe était insuffisante. Aussi, par délibération n° 92-3934 en date du 21 décembre 1992, un avenant n° 1 à la convention de mandat a-t-il été souscrit portant le montant de l'enveloppe financière à 7 990 785,35 F TTC.

Les travaux ont été réalisés, conformément au programme et le bilan de clôture établit le coût définitif de l'opération à 7 875 932,24 F TTC.

Par délibération n° 91-2517 en date du 28 octobre 1991, le conseil de Communauté a confié à la SERL un mandat de travaux relatif à l'aménagement de la place Charles Hernu à Villeurbanne. L'enveloppe financière des travaux s'élevait à 18 383 000 F TTC et la rémunération du mandataire à 711 600 F TTC.

Les travaux ont été réalisés conformément au programme et le bilan de clôture établit le coût définitif de l'opération à 18 264 407 F TTC ;

Vu lesdits bilans de clôture ;

Vu ses délibérations n° 91-2517, 92-3663 et 92-3934, respectivement en date des 28 octobre 1991, 26 octobre et 21 décembre 1992 ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** les bilans de clôture arrêtés à la somme de 7 875 932,24 F TTC pour la restructuration de la trame viaire du centre-ville à Vaulx en Velin et à la somme 18 264 407 F TTC pour l'aménagement de la place Charles Hernu à Villeurbanne.

**2° - Donne** quitus à la SERL de sa mission de mandataire pour ces deux opérations.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,